

Compte rendu Séance du Conseil Municipal du vendredi 12 juin 2020 à 19 h

Le vendredi douze juin deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Neuillé, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **Salle des Loisirs de la commune**, sur convocation qui leur a été adressée, par Monsieur Guy BERTIN, Maire, le cinq juin deux mille vingt.

Le Maire : M. Bertin.

Les Adjoints : M. Delaunay, Mme Common, M. Robin, Mme Vincent.

Les Conseillers : Mme GABRIELS, Mme CHAUSSEPIED, M. ROY, M. DUPUIS, M. LE CLAINCHE, M. ROGER, M. BENOIST, M. FLACELIERE, Mme LEBOUTEILLER-MABILEAU, Mme BAUDRY.

Étaient présent(e)s :

BERTIN Guy, DELAUNAY Willy, COMMON Patricia, ROBIN Manuel, VINCENT Mélinda, GABRIELS Cécile, CHAUSSEPIED Magali, ROY Patrick, DUPUIS Benoît, LE CLAINCHE Dominique, ROGER Pierre-Éric, BENOIST Vincent, FLACELIERE Philippe, LEBOUTEILLER-MABILEAU Béatrice, BAUDRY Catherine.

Monsieur Guy Bertin reprend le compte rendu du Conseil Municipal précédent : il est approuvé à l'unanimité des membres présents et soumis à la signature des conseillers.

Il fait ensuite lecture des délibérations adoptées lors du Conseil Municipal ayant eu lieu avant les élections municipales, le vendredi 5 juin 2020, étant approuvé à l'unanimité, il le soumet à la signature des anciens conseillers présents à cette séance.

Le conseil municipal accueille Monsieur DUBUIS Christophe, ancien percepteur d'Allonnes, chargé de mission des collectivités territoriales au SGC de Saumur.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2020.06.37 – OBJET : APPROBATION DE COMPTE DE GESTION 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, et L2343-1 et 2,
Vu le code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R241-16 à 33,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à **l'exercice 2019**, a été réalisée par le Receveur en poste à Saumur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er Juin comme la loi lui en fait l'obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents, l'approbation du Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte Administratif pour le même exercice.

DCM 2020.06.38 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, et L.2122-21 et L.2343-1 et 2,
Vu le code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R241-16 à 33,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2019 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2019.

Le Maire expose à l'assemblée municipale des conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le compte Administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses nettes : 539 318, 80 €

Recettes nettes : 681 290,31 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 228 605,41 €

Recettes nettes : 300 763,80 €

	Résultat de l'exercice 2019
Investissement	72 158,39
Fonctionnement	141 971,51
TOTAL	214 129,90

DCM 2020.06.39 REPRISE RESULTATS CLOTURES ET RESULTATS ANTERIEURS

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2019 et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2018 :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat exercice 2019	Intégration de résultats par opérations d'ordre non budgétaires	résultats clôture exercice 2019
INVESTISSEMENT	-145 634,43	-	72 158,39	-	- 73 476,04
FONCTIONNEMENT	373 282,88	145 635,00	141 971,51	-	369 619,39
TOTAL	227 648,45	145 635,00	214 129,90	-	296 143,35

AFFECTATION DES RESULTATS au 31/12/2018 :

Excédent de fonctionnement (RF)	369 619,39
*Déficit en investissement (c/001DI)	-73 476,04
Affectation de réserve (c/1068 en RI)	73 476
**Excédent antérieur reporté (compte 002 en RF)	296 143

*Résultat de clôture de l'exercice du CG

** compte 002 en RF - RAR

DCM 2020.06.40 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le vote du budget primitif 2019 suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	194 452
012	Charges de personnel	240 450
022	Dépenses imprévues	42 000
023	Virement investissement	224 000
042	Opérations ordre de transfert	10 000
65	Autres charges de gestion courante	197 839
66	Charges financières	9 900
67	Charges exceptionnelles	3 000
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement		921 641

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002	Excédent antérieur reporté	296 143
13	Atténuation des charges	8 000
70	Vente de produits	26 100
73	Impôts et taxes	387 000
74	Dotations subventions	188 898
75	Produits de gestion courante	14 500
77	Produits exceptionnels	1 000
042	Transfert de charges	0
TOTAL des Recettes de Fonctionnement		921 641

RECETTE D'INVESTISSEMENT

10	Dotations fonds divers et réserves	99 476
13	Subventions d'investissement	311 500
16	Prêt CAF emprunts et dettes assimilées	0
021	Virement de la section de fonctionnement	224 000
040	Amortissement subv. équipement versées	10 000
041	Subv.éq.nature pers. droit privé	25 500
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		670 476

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

001	Déficit reporté	73 476
16	Emprunts et dettes assimilées	73 500
040	Opérations d'ordre entre sections	0
041	Opérations patrimoniales	25 500
Chap. 20	Immobilisations incorporelles (frais et bureau d'étude...)	25 500
204	Subvention équipement versée	78 000
Chap. 21	Immobilisations corporelles	394 500
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		670 476

DCM 2020.06.41 VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS BP 2020 - COMPTE 6574

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2020, présentés par les associations.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations (compte 6574) :

EVS - CLAS	360
EVS (subvention de fonctionnement)	29 740
EVS (l'Adhésion)	0
EVS-LAEP « l'île aux mômes » actions	211
Société l'Agrément	120
Intrépide Neuilléen	250
ASVN	700
CAUE	110
Groupement Chasse	50
Comité des fêtes	250
FNATH	160
Fondation du patrimoine	75
SIVM marché des producteurs	0
Divers	3 315
Protection des cultures (SGDON)	600
APEUP (Ecole Publique Blou-Neuillé)	250
APEL Notre Dame des champs	250
Projet pédagogique Ecole Privée	0
Projet pédagogique Ecole publique	1763
ADMR	1 000

Prévention routière	75
CATM	100
Association coordination autonomie	30
Association sauvegarde calvaire	50
Restaurant du Cœur	107
Chorale ARIA	80
Chorale « A travers chants »	0
FSL	290
TOTAL SUBVENIONS	39 936

DCM 2020.06.42 CONTRIBUTION OGEC 2020

Monsieur le Maire de Neuillé, Monsieur Guy BERTIN expose comme chaque début d'année, les dépenses de fonctionnement liées à l'Ecole publique (SIUP) et par effectifs (enfants à partir de 3 ans), inscrit au 1 janvier. Ce calcul sert de base pour évaluer la contribution à verser à l'Ecole privée « l'OGEC » à inscrire au BP 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le montant de la contribution 2020, pour l'OGEC, d'un montant de 19 890 €uros, pour l'année 2020, (soit 34 enfants dont 585€/enfant).

Considérant qu'en janvier le budget n'est pas encore voté,

Vu la situation exceptionnelle de la crise sanitaire (COVID19), une avance au BP2020 é été versée en avril 2020, d'un montant de 10 000€. Cette somme sera déduite de la contribution globale inscrite au Budget 2020.

- Effectif Ecole privée au 01 janvier 2020 « 34 enfants »

DCM 2020.06.43 PARTICIPATION SIUP BP 2020

Monsieur le Maire de Neuillé, Monsieur Guy BERTIN expose comme chaque début d'année, les dépenses de fonctionnement liées à l'Ecole publique (SIUP) et par effectifs (enfants à partir de 3 ans), inscrit au 1 janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le montant de la **PARTICIPATION 2020**, à inscrire au Budget de la Mairie, pour le SIUP, soit un montant de 37 683 €uros.

Effectifs des enfants au 1/01/ 2020	%	Montant
Enfants de Blou 34+25=59	55.14%	46 317
Enfants de Neuillé 26+22=48	44.86%	37 683
Enfants autres communes 13		
Total 120 (Blou-Neuillé : 107)	100%	84 000

DCM 2020.06.44 VALIDAITON DEVIS CAMPAGNE PATA 2020

Considérant les besoins d'entretien de la voirie chaque année ;

Vu les propositions de devis reçus des entreprises ci-dessous et après l'étude de celles-ci par la commission voirie;

- Entreprise COLAS :	8 150.00 HT	-	9 780.00 TTC
- Entreprise ATP :	8 060.00 HT	-	9 672.00 TTC
- Entreprise Luc DURAND :	7 100.00 HT	-	8 520.00 TTC
- Entreprise TPPL :	8 256.80 HT	-	9 908.16 TTC
- Entreprise EIFFAGE :	6 850.00 HT	-	8 220.00 TTC

Le conseil municipal décide de retenir le devis référencé : Réf : SSL20-112-A09SSL PATA 2020 de l'entreprise EIFFAGE, d'un montant de 6 850 HT et 8 220 € TTC, pour une quantité de 10 tonnes (devis annexé à la présente délibération).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint responsable de la voirie à signer ce devis.

DCM 2020.06.45 COVID 19 VENTE VISIERES COMMUNES VILLEBERNIER ET VIVY

COVID 19 : Vente de matériel de protection sanitaire par la commune de Neuillé.

Considérant le nombre de visières disponibles sur la commune de Neuillé, non utilisées;

Vu la demande de ce matériel par la commune de VILLEBERNIER et VIVY ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de VILLEBERNIER et VIVY ayant besoin de visières de protection, proposent l'achat de ce matériel.

Le cout d'une visière est de 3.50€ HT et 4.20 € TTC.

La commune de VILLEBERNIER demande 40 visières soit 140 € HT 168 € TTC.

La commune de VIVY demande 50 visières soit 175 € HT et 210 € TTC.

DATES À RETENIR :

 **Conseil Municipal : Le vendredi 3 juillet à 19 h** salle du conseil.

La séance est levée à 23 h 30

Le secrétaire
BAUDRY Catherine

Le Maire
Guy BERTIN